

Différent

le journal des adhérents de la fédération Sud Santé-Sociaux



7 MARS...
ET ÇA REPART!

numéro 58 - mars-avril- 2017 - 50cts-



SOMMAIRE

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux - n° 58

santé et social - pages 4, 5, 6, 7, 14

Prévention spécialisée sabordée, même dans le 94!

A la rencontre du collectif, écran total.

Déclaration HCPP

Rackett de 300 millions sur les cotisations de la formarmations continue.

dossier - pages 8, 9, 10, 11,

Les salariè-es se soulèvent dans la santé et le social

femmes - page 12, 13

Vie ma vie de manifestante

juridique - page 15

La grève c'est quoi?

culture & plaisir - page 16

Les sentinelles

Different

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

Ont collaboré à ce numéro:
Cécile Cognée, Nelly Wedajo, Commission femmes, Nicolas Guez, Jean-Louis Caillat-Miousse, Claude Carey, Pascal Fréger, Loïc Faujour, Jean Vignes

Solidaires

Édité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Numéro de CPPAP : 0717S08377

Directeur de publication : Jean Vignes

Secrétariat de rédaction : Corinne Lorraine - Pascal Fréger

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / contact@sudsantesociaux.org / www.sudsantesociaux.org

Numéro 58 imprimé en **18735** exemplaires par : SARL CV Packaging ZI du coin Route de Cussieux 42400 St Chamond

Different

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

numéro 58

édito

M'en voudrez-vous beaucoup si je vous dis un monde...

Où celles et ceux qui travaillent, sont au chômage ou en maladie, sont sans cesse renvoyé-es à leurs seules responsabilités pour les souffrances qu'ils ou elles endurent, jusqu'à y laisser leur santé et parfois leur vie.

Où celles et ceux qui travaillent ne sont plus considéré-es que comme quantité jetable et remplaçable et n'existent que pour être culpabilisé-es pour les souffrances qu'ils ou elles endurent, jusqu'à y laisser leur santé et parfois leur vie.

Où celles et ceux qui défendent leurs collègues sont à leur tour persécuté-es par leur hiérarchie jusqu'à y laisser leur santé et parfois leur vie.

Où celles et ceux qui défendent le sens de leur travail, la qualité de leur production ou leur devoir de service public sont persécuté-es par leur hiérarchie jusqu'à y laisser leur santé et parfois leur vie.

Où celles et ceux qui osent relever la tête et affronter leurs persécuteurs en leur disant leur fait, sont persécuté-es, brisé-es, criminalisé-es jusqu'à y laisser leur santé et parfois leur vie.

M'en voudrez-vous beaucoup si je vous dis un monde...

Où la solidarité même peut-être un délit...

Ce sont nos sœurs et frères qui souffrent misère.

M'en voudrez-vous beaucoup si je rêve d'un monde

Où la politique ne sera pas là pour protéger celles et ceux, quelques privilégié-es, qui se gavent sur la servitude de la multitude.

Où la politique ne sera pas là pour gommer les turpitudes de celles et ceux qui en font profession.

M'en voudrez-vous beaucoup si je rêve d'un monde

Où l'on est Solidaires pour n'être plus solitaire, où l'on est pas toujours du côté du plus fort.

M'en voudrez-vous beaucoup si je rêve d'un monde

Où la peur changera de camp,

Où la politique aura pour seul maître le bien être de la population.

M'en voudrez-vous beaucoup si je rêve d'un monde...

Où toutes et tous ensemble on se réveille et agit pour que ce monde rêvé soit réalité.

4 santé et social

Prévention spécialisée sabordée: même dans le 94 !

Nous avons récemment appris que le Val-de-Marne, un des derniers départements où la prévention spécialisée n'était pas radicalement remise en cause, vient de rejoindre finalement les rangs des fossoyeurs de celle-ci.

La prévention spécialisée est une pratique socioéducative en direction des jeunes et ados, en milieu urbain, basée – rappelons-le bien pour commencer – sur la ***non-institutionnalisation de l'action, l'anonymat des personnes accompagnées, la libre-adhésion de ces dernières et l'absence de mandat nominatif d'intervention.***

Comme dans de nombreux départements, mais aussi certaines boîtes du 93, telles que *l'association Arrimages* par exemple, il a été décidé qu'au mépris de toutes les règles les plus élémentaires du secret professionnel, les éducateurs devraient maintenant remplir des fiches

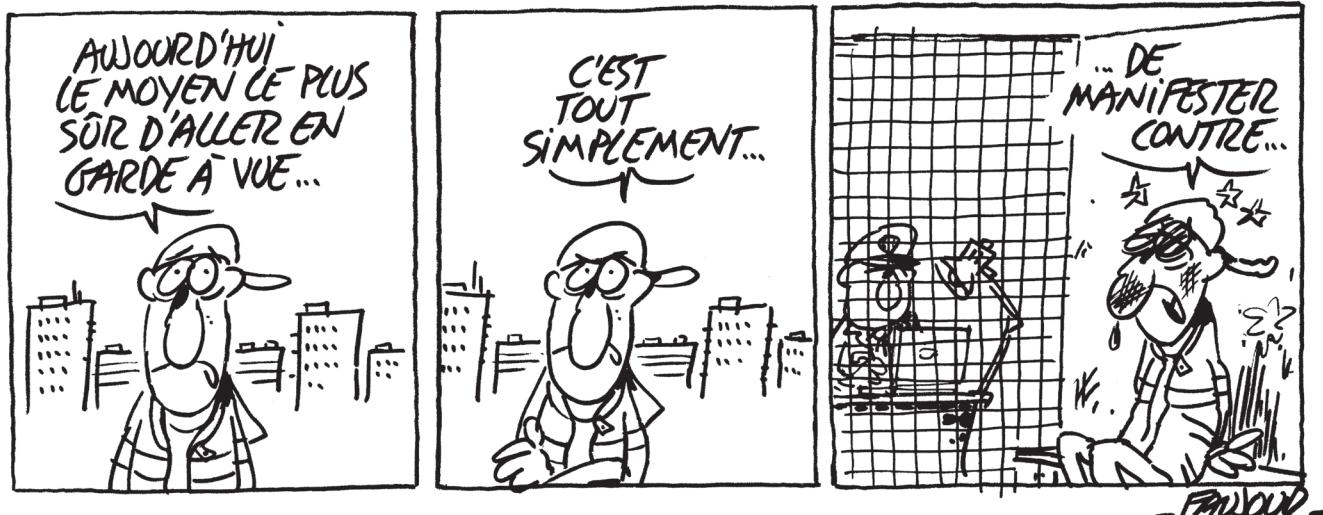
de renseignements plus ou moins détaillées sur les personnes accompagnées; ***cela sans que les salariés n'aient de visibilité sur les destinataires et l'usage qui sera fait des infos qu'ils rapportent.***

Dans le 94, la cerise sur le gâteau est le logiciel Eudonet, édité par Eudoweb, entreprise privée dont les produits informatiques sont achetés par « *50 % des entreprises de l'indice CAC 40* » (site officiel de l'entreprise).

On vous laisse imaginer le prix du service.

Ce logiciel se présente comme un tableau de renseignement très détaillé contenant les informations nominatives de base concernant la personne accompagnée, sa famille, ses relations (les éducateurs sont invités à faire une fiche par personne), les dates et objets des rdv, etc. Si une zone de flou entoure les usages et l'intérêt de ce gadget informatique, on observe que les acteurs de terrains désapprouvent massivement ce projet (questionnaire adressés aux équipes par des représentants de salariés) .

En somme, les décideurs et les hiérarchies reprochent à nouveau à ces *"idiots d'éducateurs"* que leur travail soit *"illisible"* et n'est pas *"valorisé"*. La prévention spécialisée est financée par les ministères depuis 1959, et elle n'a jamais eu autant à subir cette injonction à l'évaluation et à la *"lisibilité"*. Alors, est-ce que la prévention spécialisée est devenue illisible, ou est-ce les instances de tutelle qui ne savent plus lire cette pratique alternative et originale, et ce qu'elle représente en termes de lien social, de solidarité, d'autonomie et de diversité du public, d'aléatoire, d'humain... ?





Les éducateurs le disent bien : ce n'est même pas l'approche quantitative qui les gêne, car les chiffres peuvent être utiles, au moins ils ne sont pas pires que la collection d'informations personnelles demandées par les tutelles à travers le logiciel.

À travers les informations qu'ils donneront, pour ficher les gens, les éducateurs seront d'ailleurs eux-mêmes fichés, et leur activité contrôlée à travers cette espèce de tableau Excell de luxe.

Les méthodes d'évaluation quantitatives et intrusives sont inadaptées à la prévention spécialisée et retracent extrêmement mal sa réalité de terrain. Elles sont une aberration économique puisqu'elles reviennent à dépenser un temps de travail et des sommes budgétaires considérables pour un résultat que la plupart des acteurs de terrain jugent très insatisfaisant, voire dangereux : **ces évaluations ne seraient-elles donc qu'un outil de contrôle et de contrainte ?**

On peut se rendre compte aisément que ces méthodes d'évaluation sont également immorales et dangereuses car elles amènent nos hiérarchies et les services de l'État à se constituer des bases de données sur les personnes accompagnées ce qui est inquiétant quand on sait qu'un décret vient d'autoriser la création du fichier «Titres Electroniques Sécurisés», fiant, grâce aux infos des passeports et cartes d'identité, 60 millions de français. Jusqu'à quel point ce fichage généralisé ira-t-il ?

On le verra rapidement si 2017 voit l'élection d'un président de droite dure ou d'extrême droite.

Enfin, ce que semblent oublier les "Big Brothers" en herbe qui font la promotion de ce type d'évaluation, c'est que cette divulgation d'informations sur les personnes accompagnées dans le simple cadre des évaluations et de la "démarche qualité" est une rupture injustifiée du secret professionnel auquel sont tenus les salariés de la branche Aide Sociale à l'Enfance du Département (branche dont fait partie la prévention spécialisée).

En conclusion ces évaluations donnant le nom des personnes accompagnées et des détails plus ou moins intimes sont illégales, à moins d'informer les jeunes et les parents de mineurs qu'on fait des fiches sur eux, ce qui, on l'imagine bien, est une aberration en prévention spécialisée, cette dernière étant basée sur une relation de confiance établie sur le lieu de vie des gens, de façon non-institutionnalisée, largement informative et anonyme.

A la rencontre du collectif écran total

De 2011 à 2013, des assistantes sociales du conseil général de Seine Saint-Denis, se sont battues contre les orientations managériales de leurs directions. Elles ont boycotté le rendu annuel de statistiques, autant outil d'évaluation de leur travail que recueil de données sur les usagers.

Ce faisant, elles renouaient avec des luttes s'étant déroulées dans le secteur social à propos d'enjeux peu ou prou similaires:

- lutte contre la mise en place des fichiers audass(1971) puis gamin (1976)
- lutte contre l'informatisation de l'action sociale (1996) qui avait vu la création d'un collectif unitaire regroupant nombre d'associations et organisations syndicales (snpmi, anas, concass, sud ...).

Une brochure fut même publiée et nombre de structures syndicales doivent encore en avoir . A vos archives !

Il vaut la peine de retrouver la mémoire de ces luttes et de s'attarder sur le cheminement qui a conduit aujourd'hui certains de ses protagonistes à s'intéresser à d'autres professions, hors du champ du travail social mais confrontées elles aussi à des dispositifs, procédures, protocoles intrinsèquement liés au management techno-libérale.

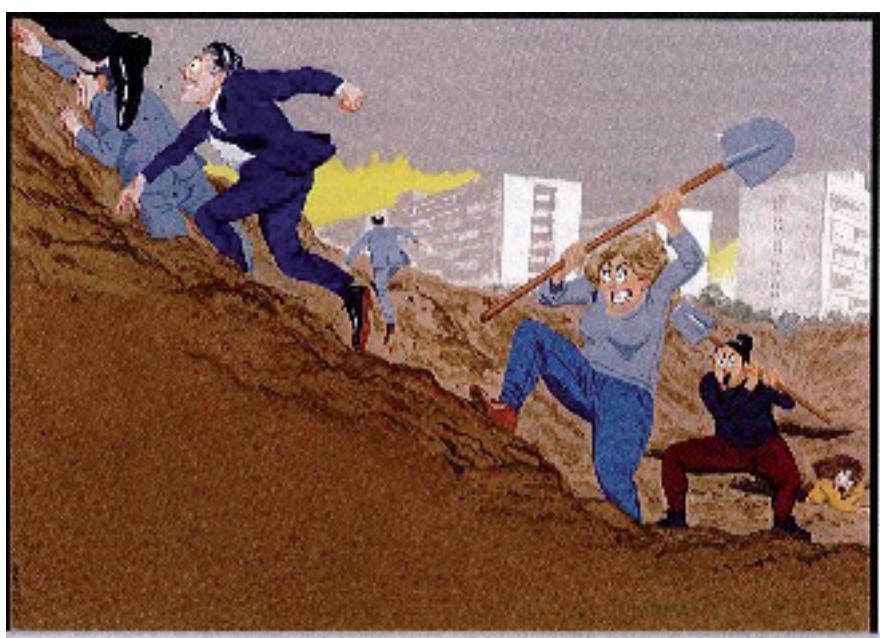
C'est ainsi que des assistantes sociales se sont découverts des

similitudes avec la situation d'éleveurs de brebis refusant de pucer leurs animaux, d'enseignant(e)s réfractaires à la numérisation de l'école... avant de se retrouver au sein d'un même collectif baptisé **Ecran Total**.

Celui-ci entend d'abord être un lieu de partage et d'échange d'expériences à propos de ce que l'informatisation fait à nos vies, dans et hors la sphère professionnelle. Ecran total reprend ainsi le fil rompu de la critique politique des systèmes techniciens (voir Jacques Ellul), du « progrès », du scientisme, autrefois porté par une partie du mouvement syndical, même si ce fut de manière limitée.

Pour mémoire, rappelons que la CFDT des années 70 produisit, entre autre, un ouvrage intitulé « *Les dégâts du progrès* » et que des débats traversèrent le mouvement syndical concernant le contenu du travail, la nature des productions...

Dans un contexte différent, ces questionnements demeurent plus que jamais d'actualité. Pour autant, ils peinent à émerger tant les luttes défensives mobilisent les énergies et tant nos vies elles mêmes sont de plus en plus enserrées dans des dépendances de plus en plus prégnantes. On peut détester la loi travail et son monde, celui-ci n'en façonne pas moins nos modes de vie et peut être bien... certaines de nos luttes.



Ce sont ces problématiques à propos desquelles Ecran total souhaite mener et approfondir les débats, fédérer les résistances et les expériences, sans position surplombante, conscient des contradictions et des dilemmes que beaucoup d'entre nous vivent, hors ou dans le travail, avec la volonté de nouer des liens avec le mouvement syndical mais pas exclusivement, des expériences en rupture avec le salariat, autogestionnaires ou autres pouvant trouver leur place dans le collectif.

Pour l'heure, des militant-es de SUD y participent, le plus souvent à titre individuel. Des rencontres et formations communes se mettent en place et le mouvement reste à amplifier.

Pour contacter Ecran total, écrire à : Faut Pas Pucer, Le Batz 81140 St- Michel-de- Vax ou à ecrantotal@riseup.net

Muriel Bombardi et Keltoum Brahma, assistantes sociales en Seine Saint-Denis ont écrit une brochure qui prolonge les débats engagés lors de leur luttes de 2011.

Le titre: "Les fossoyeurs du travail social". On peut se la procurer auprès du syndicat SUD 93, hôtel du département 93006 cedex. Prix libre.

Déclaration de la Fédération SUD Santé Sociaux au HCPP du 20/12/2016

Dès sa mise en place la Fédération SUD Santé Sociaux a boycotté la dynamique de réingénierie des métiers mis en place par le ministère.

La Fédération SUD Santé Sociaux considérait qu'il était nécessaire d'analyser cette dynamique associée à d'autres pièces du puzzle comme participante à la casse des métiers, GPEC (Gestion des Emplois et de Compétences), coopération entre professionnels, ... et autres glissements de tâches.

Le chantage permanent exercé par le ministère qui liait la réingénierie au changement de catégorie a fourvoyé d'autres organisations professionnelles dans cette manœuvre dont la Fédération constate aujourd'hui les effets pernicieux à travers notamment des notions comme « l'exercice partiel ».

La Fédération SUD Santé Sociaux considère que ce processus aboutira à la mort des professions réglementées et des décrets d'actes de compétence.

Le projet de décret d'application de l'article 144 de la Loi de Modernisation de Santé consiste à poursuivre le démembrement à l'œuvre de la profession de masseur-kinésithérapeute en introduisant des personnels non qualifiés sur des activités comportant des risques que seuls les professionnels qualifiés actuellement autorisés sont à même de contrôler et gérer.

La Fédération SUD Santé Sociaux votera contre ce texte et continuera de dénoncer l'atomisation des professions versus la vision holistique.

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce cette régression dans le champ de la santé et du service dû à la population, tant pour sa pertinence dans l'intérêt de la pratique que pour la vision globale des soins à des personnes qui ne se résument pas à des pathologies ou à des organes.

dossier

Les salarié-es se soulèvent dans la santé et le social.

Il est temps de s'y mettre toutes et tous ensembles !

Ça bouge dans les établissements de santé. Dans le public, dans le privé, dans les hostos, les EHPAD, ou les cliniques, dans les établissements médico-sociaux et les centres d'hébergement, les personnels se mobilisent contre la dégradation de leurs conditions de travail et des conditions d'accueil des usagers et usagères. Le dénominateur commun : les sous effectifs, les rappels à domicile, l'augmentation de la charge de travail, la précarité des emplois, les métiers, les fermetures de service ou d'établissement et les bas salaires.

Cela fait des années que les gouvernements successifs mènent une politique d'austérité drastique dans tous les établissements. T2A, Loi Bachelot, Loi Santé, multiples attaques contre la Sécurité sociale, baisse de financements départementaux, tout est fait pour imposer des plans d'économie sévères.

Fermetures d'établissements, de structures, de services, suppressions de postes, licenciements, stagnation des salaires déjà trop bas et diminution des progressions de carrière, accompagnés d'un management de plus en plus agressif et du non-respect du droit du travail tout ceci égrène notre quotidien. Il est grand temps de dire: Stop !

La formidable mobilisation unitaire du 8 novembre 2016 a vu de nombreuses et nombreux salarié-es descendre dans la rue pour dire stop, pour exprimer leur ras-le-bol et demander des moyens supplémentaires.



Le 7 mars c'est par dizaines de milliers que nous étions mobilisé-es dans les rues de Paris et de 40 villes sur le territoire.

Bien que le message ait été brouillé sur les médias par les appels Fonction Publique, les salarié-es du sanitaire et du social, public et privé, étaient au rendez-vous. C'est une nouvelle étape réussie même si l'intersyndicale a du plomb dans l'aile.

Les mobilisations se poursuivent localement dans de nombreux établissements sur tout le territoire.

L'heure est bien à la convergence de ces luttes. Ensemble, au même moment, nous pourrons gagner des moyens supplémentaires.

D'ici là, en assemblée générale, en intersyndicale quand c'est possible, en collectif ou comité de défense, organisons nous, débrayons, manifestons pour faire plier le gouvernement et imposer une autre politique de santé.

Repartissons autrement les richesses et renforçons notre protection sociale, les moyens sont là pour améliorer notre système de santé, nos conditions de travail et l'accès aux soins gratuits partout et pour toutes et tous.

Nos gouvernements ne pensent qu'aux sous, nous on pense qu'aux soins et à l'accompagnement pour toutes et tous dans de bonnes conditions!

Centre hospitalier de **Decazeville** dans l'Aveyron, un collectif se bat pour la réouverture de la maternité.

Si la maternité n'ouvre pas de nouveau, en plus de diminuer l'offre de soins dans cette spécialité, c'est le centre hospitalier en lui-même qui est menacé. Manifestation, réunion publique, mise en place d'un collectif avec les usagères, les personnels et la population se mobilise pour obtenir le maintien de la maternité.

Le conflit continu et le 8 mars les «*mamans en colère*» ont rouvert symboliquement la maternité.

Comité d'accueil unitaire pour l'inauguration du nouvel hôpital d'Orléans par Cazeneuve et Touraine:

70 manifestant-es se sont regroupé-es devant la grille de l'hôpital pour attendre l'arrivée des deux ministres en début d'après-midi.

Sous les drapeaux de SUD Solidaires, de la CGT ou de FO, ils et elles protestaient contre les conditions d'exercice de plus en plus tendues pour le personnel hospitalier du CHRO.

À la fin du discours de Bernard Cazeneuve, une infirmière et déléguée du personnel SUD Solidaires, a interpellé les ministres :

"Ce n'est plus une politique de santé. On est dans une course à l'activité qui n'est pas en faveur de la qualité des soins. C'est du travail à la chaîne. On a un bel outil, il faut du personnel !" Pour seule réponse, Marisol Touraine, ministre de la Santé, lui a affirmé qu'un "hôpital qui se transforme est soumis à des contraintes. La réponse ne réside pas toujours en la création de postes ou de moyens supplémentaires."!

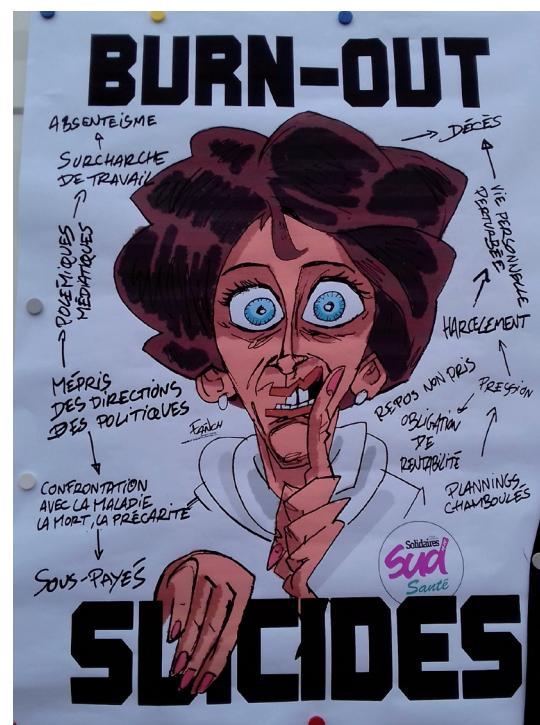


Non à la fermeture des hôpitaux à Juvisy, Longjumeau et Orsay !

Un Comité de Défense des Hôpitaux du Nord Essonne s'est constitué et se mobilise contre la fusion-fermeture annoncée par le Conseil de surveillance

Cette opération qui relève plus d'une logique immobilière et financière que de la santé publique prévoit de priver un bassin de vie, de près de 500 000 habitant-es, d'une présence hospitalière de soins et d'accueil des urgences. La première étape de ce projet étant la fermeture imminente de l'hôpital de Juvisy.

Au total, ce projet prévoit la suppression de la moitié des lits présents aujourd'hui sur les trois sites et de près de 900 emplois! Il met en danger la santé des habitant-es.



A la Polyclinique de l'Ormeau 65, plus de 50 jours de grève.

Aux demandes d'augmentation de la valeur du point, à une mise en place d'un treizième mois en lieu et place de la rémunération annuelle garantie, et une prime de fin d'année "pérenne" de 900 € brut s'ajoute plus d'une dizaine de revendications concernant les conditions de travail.

Certaines d'entre elles comme la conservation de certains postes, l'abandon d'un projet relatif aux services d'hospitalisation de semaine et de chirurgie conventionnelle, ou encore la prise en compte des temps de pause en travail effectif cristallise les tensions.

Quelques avancées positives à la marge ont été obtenues (création des postes AS, plannings enfin fixes...) mais ces propositions sont néanmoins jugées insuffisantes par les grévistes. Soutenu-e-s par le syndicat SUD Santé Sociaux 65 ainsi que la CGT, les personnels restent déterminé-es à poursuivre leurs actions et à leur donner un écho national. Malgré une première avancée et une fin de conflit en janvier. Celui-ci reprend depuis la fin février.

Depuis le 16 novembre, les équipes de nuit **d'Avicenne**, en grève, ne lâchent rien et entraînent Jean Verdier puis René Muret dans leur lutte contre la réorganisation de leur temps de travail! Tout a commencé lorsque la direction du groupe a présenté aux membres CHSCT et au personnel de nuit, tout un projet de réorganisation de leur temps de travail. Plannings complètement déséquilibrés, fini l'équipe et la contre-équipe, repos imposés, mobilité dans les autres services accentuée (pour pallier au manque d'effectif), salaire diminué (par perte de week-ends travaillés), la suppléance réduite à 1 IDE et 1 AS /par nuit... Bref, conditions de travail détériorées et qualité des soins moindre.

Tout de suite, les agents de nuit d'Avicenne ont réagi en appelant à 2 AG. La grève est votée à chaque AG et a débuté le mercredi 16 novembre avec piquet de grève et assignations. AG tous les mardis « de la colère ! », leurs actions sont auto-organisées comme l'envahissement de réunions institutionnelles, la réalisation de banderoles, le dépôt de poubelles aux portes de la direction, la création d'un site Facebook nommé Duracels. Des rencontres avec les collègues des autres établissements du groupe hospitalier se tiennent avec le soutien des syndicats SUD et CGT. A Jean Verdier, la grève a commencé le 6 décembre.

Malgré les tentatives de criminalisation du conflit et la convocation d'une infirmière au commissariat le 14 février, le conflit perdure.

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100014010556749&ref=ts>

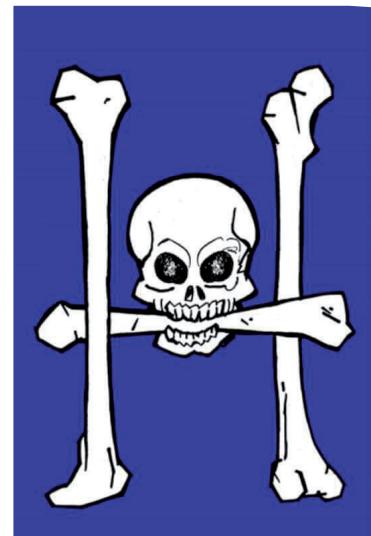
Les urgences du CHU **d'Angers**, toujours sous pression, ont été à nouveau en grève le mardi 3 janvier.

En juin 2016, un mouvement de grève avait duré un mois à cause d'un projet de la Direction de supprimer un poste d'aide-soignante.

Le mouvement avait été suspendu après que la direction se soit engagée à repousser son projet et à réaliser une étude complète et précise sur l'ensemble des données du Service.

Malgré tout et contre toute attente, la direction de l'établissement a décidé de passer en force et applique son projet au 9 janvier 2017 alors même que l'étude n'était pas finalisée.

Devant cette décision synonyme d'une véritable provocation et d'un déni total de la réalité des conditions de travail, les collègues, soutenu-e-s par l'intersyndicale SUD CGT FO, ont donc décidé d'une nouvelle journée d'action à venir.



Quand la cocotte-minute bout au CHU de Tours, elle finit par déborder !

Les permanencières du SAMU, les secrétariats, une unité de psychiatrie, la réa pédiatrique et néonatale, le labo de biochimie, la néonatalogie, la gynécologie et un des 4 blocs ont été ou sont encore en grève sur les mêmes revendications : sous effectifs, rappels à domicile, insuffisance des remplacements des absences, augmentation de la charge de travail, manque de matériel, management agressif. Des avancées ont été obtenues pour certains services et la grève a été levée. Pour d'autres ce n'est pas encore le cas et les personnels continuent, soutenus par les syndicats SUD, CGT et FO. Dans la continuité de la mobilisation réussie du 8 novembre, ils et elles ont remis ça le 6 décembre. RDV est pris pour continuer dès janvier, à suivre en intersyndicale.

Les syndicats craignent la suppression de "800 postes et 350 lits" dans les années à venir. "Sous couvert de grands projets architecturaux (pour rénover l'hôpital d'ici dix ans, ndlr), c'est bien un vrai plan de licenciements qui va frapper" avance Sud Solidaires qui dénonce "un chantage" avec notamment un recours toujours plus grand aux soins en ambulatoire (sans passer la nuit sur place) "pour faire des économies". Le conflit redémarre de plus belle.

Plus de la moitié des salariés de la maison de retraite Korian Le diamant d'**Alençon** ont manifesté, ce mardi 7 mars 2017, devant leur établissement. Ils ont décidé de débrayer pour protester contre leurs conditions de travail. Le mouvement est national ; c'est le premier dans l'histoire du groupe Korian. À leurs côtés, des représentants du syndicat Sud santé.

Cela couvait depuis des mois, témoigne une salariée. Nous avons une charge de travail excessive, plus de directrice depuis deux mois. » Plusieurs réunions ont eu lieu entre les délégués du personnel et les représentants de la direction, « mais les réponses sont trop floues. Rien ne bouge. » *ouest-france*



A l'hôpital de **Tenon**, et plus particulièrement sa maternité, une mobilisation est entamée depuis plusieurs mois. Les raisons sont nombreuses.

Parmi elles entre autres, réduction de la durée d'hospitalisation à deux jours, la création d'un métier polyvalent (et banal) d'auxiliaire de maternité, la prise en charge de 21 femmes et 21 bébés sur un étage avec une seule infirmière (alors qu'elles devraient être deux), la mise en place de cycles de travail en 12 heures pour les sages-femmes...

En grève le 3 décembre, le personnel a fait signer une pétition de protestation aux collègues de l'hôpital, aux usager-ères à la sortie du métro et devant l'hô-
pital.

En quelques jours, la pétition a reçu plus de 1 000 signatures de soutien. Les membres du personnel de la maternité sont très motivés et veulent obtenir des embauches pour toutes les catégories de personnel, de la sage-femme au brancardier, soit quinze postes. Soutenues par SUD et la CGT, elles se serrent les coudes et continuent la lutte.

La signature du protocole de sortie de grève est prévue le 15 mars :

- 4 sages-femmes en 10h entre 8h et 20h au lieu de 3 en 12h
 - 1 IDE supplémentaires sur la journée
 - 1 formation diplômante de 18 semaines à la fonction d'auxiliaire de maternité pour les auxiliaires de puériculture et les AS. Pour elles c'est un pis-aller dans la mesure où, d'accord ou pas, l'auxiliaire de maternité est déjà en place dans la grande majorité des maternités de l'AP et du secteur public de santé.
 - **la mise en stage des CDD, tous grades confondus, actuellement sur un poste vacant**
 - le remplacement systématique des absences de longue durée (congés mater, congé longue maladie et congé longue durée) par un CDD sur toute la durée de l'absence avec mise en stage à la fin du remplacement si l'agent remplacé ne reprend pas son poste définitivement.

Vis ma vie de manifestante ou comment lutter contre le sexisme dans les manifestations

Les manifestations contre la loi Travail se sont multipliées en France depuis 6 mois et avec elles nombre de slogans et propos sexistes, racistes, homophobes tant du côté des forces de l'ordre que dans nos rangs. En effet, si le sexisme se trouve à l'extérieur des manifs, il se trouve aussi au sein même de celles-ci, et malgré les valeurs que prône notre organisation syndicale, elle n'y échappe pas.

La Commission Femmes Fédérale a décidé suite aux insultes de trop de faire un zoom pour dénoncer ces propos et de proposer des pistes pour lutter contre le sexisme dans les manifs.

Nous sommes à Toulouse le 31 mars, J. au micro cherche des slogans à scander, un collègue lui montre une pancarte qu'il trouve top : « *El Khomri serre tes fesses, on arrive à toute vitesse* »

Nous sommes à Nantes le 28 avril, une étudiante en histoire de l'art vient de se faire interpellé. Un membre de la BAC arrive : « *Ah ! c'est une pouffiaise. Même les pouffiaises s'y mettent.* »

Un autre la traite de "salope", un troisième se plante devant elle. Il est debout, elle est à genoux. Il la regarde et lâche "Pute!" et s'en va. Elle est relâ-

chée sans poursuite ni convocation, après une heure au commissariat central.

Nous sommes à Toulouse, le 18 mai dernier, L. une femme syndicaliste SUD fait partie du Service d'Ordre de Solidaires 31. Elle va voir les policiers de la BAC qui suivent le cortège au pas et leur demande de s'éloigner pour faire baisser la tension. L'un d'eux lui répond : "Va te faire enculer, va te faire foutre, connasse, va élever tes gosses, tu ne sais pas le faire".

Nous sommes à Paris, un policier pousse vigoureusement une manifestante qui marchait à côté de lui. Le geste est suivi d'un échange au cours duquel le policier déclare à l'adresse des manifestantes : « *Allez dégagéz les gonzesses, allez faire la vaisselle, dégagéz* » - Source lesoir.be

Nous sommes à Paris le 14 juin, P. dans le cortège de Solidaires entend des camarades de SUD scander : « *on encule la CFDT* » Quand elle dénonce le caractère homophobe de leur propos, ils aboient (réellement). Puis ces mêmes camarades de dire : « *les petits culs des infirmières, ça serait bien que ça passe devant* » Quand elle les reprend, elle reçoit pour réponse : « *Quand on allume, il faut savoir éteindre !* » accompagné de gestes suggestifs.



Tous ces propos ne sont qu'un aperçu de ce que nous pouvons entendre en tant que manifestantes. De congrès en congrès, nous sommes à la recherche de pistes pour améliorer la parité et la place des femmes dans notre organisation syndicale que ce soit au niveau de SUD Santé Sociaux ou de Solidaires. Mais quand on laisse passer de telles invectives, on oublie que le sexisme est l'une des raisons qui poussent les femmes à sortir des cadres collectifs car il a pour conséquence de rendre insupportable ces espaces partagés.

La résolution n°3 du 6ème Congrès de l'Union Syndicale Solidaires le rappelle : « *Au même titre que les propos et comportements racistes sont malvenus et combattus dans nos équipes, le sexisme ne doit pas faire exception. Cela implique de réagir à tous les propos qui participent à véhiculer une ambiance sexiste et faire en sorte qu'elle ne soit pas tolérée.* »

Nous nous interrogeons sur la façon dont ces camarades peuvent défendre des femmes victimes de harcèlement en ayant de tels propos ? Nous les invitons à faire la formation « **Femmes/Hommes : comment agir syndicalement contre les inégalités et les stéréotypes de genre ?** »

Si les propos et les comportements racistes et F-hainistes sont cause de radiation de notre union syndicale, qu'en est-il des propos sexistes et homophobes ? La question se pose là aussi.

Comment agir contre le sexisme dans les manifestations ? Comment rendre visible les luttes féministes ? Comment laisser l'espace d'expression, qu'est la rue, à cette moitié de l'humanité ?

À Toulouse, la commission féminisme de Solidaires 31 à partir de ces questions, a mis en place :

- une Commission Manifestation mixte, qui organise les manifs au plan matériel, recherche des slogans, gère la playlist et la sono. Plusieurs personnes, aussi bien des femmes que des hommes, ont été formées à l'installation du matériel.
- Un Service d'Ordre mixte, de façon à déjouer les stéréotypes sexistes
- Une animation féministe des manifs : Nous avons fait le choix, depuis plusieurs manifs, de passer systématiquement l'hymne des femmes* en prenant le temps de rappeler en introduction que 80 % des temps partiels sont occupés par des femmes et que 70 % des travailleurs pauvres sont des travailleuses et qu'ainsi les femmes seront les premières victimes de la Loi Travail. Au fur et à mesure des manifestations ce moment est devenu très attendu tant à l'intérieur de notre cortège qu'à l'extérieur. Aujourd'hui nous finalisons la rédaction d'un tract que l'on distribuera à ce moment-là.

*<https://www.youtube.com/watch?v=4kC5oiHK1JA> par la Compagnie Jolie Môme.

En Rage

Mort subite au travail, suicides, quand on est au cœur des informations syndicales, pas un jour sans voir passer une sinistre nouvelle.

Que ce soit celle d'une infirmière qui se pend sur son lieu de travail à Cochin le jour de la manifestation nationale du 7 Mars, que ce soit celle d'un cheminot qui se jette sous les roues d'un train à St Lazare, que ce soit celle d'un éducateur qui décède subitement en plein service dans l'Aveyron, on ne peut que sentir la colère, la rage nous étreindre.

Si un seul de ces décès est déjà de trop, cette accumulation confine à l'obscène. Obscénité d'une société où le travail retrouve son étymologie de supplice, obscénité d'un management qui ne considère l'humain que comme un objet de production ou une variable d'ajustement. Et si cela ne suffisait pas l'humiliation quotidienne, les pressions à l'encontre de celles et ceux qui alertent, les poursuites en criminalisations de l'action syndicale sont là pour enfoncer le clou.

Il n'est plus d'autre issue, pour la survie de chacun-e aujourd'hui de changer le travail, de recréer des collectifs de lutte et de protection des travailleurs et des travailleuses pour avoir l'espoir de ne pas perdre sa vie à tenter de la gagner.

Racket de 300 millions sur les cotisations de la formation continue des hospitalier-es

Outre le mépris qu'elle abhorre pour tous les professionnel-les qui dépendent de son ministère, Marisol Touraine n'est jamais à court d'idées dans les pires trahisons qui soient !

En cette fin de règne, elle s'est attaquée à toutes les bourses un peu trop remplies pour présenter des comptes à l'équilibre pour la SECU 2017 ! Et c'est sans autre forme de procès qu'elle a raflé 300 millions de cotisations versées au titre de la formation à l'ANFH (Association Nationale de la Formation Permanente des Hospitaliers). Ce n'est pas banal, pratiquement un tiers du budget annuel de l'association ! Véritable tour de force, sans aucune concertation et avec une vraie volonté de faire plier une association qui depuis 1974 gère ces fonds dans un paritarisme organisé entre les patrons des hôpitaux (Fédération Hospitalière de France) et les 3 syndicats majoritaires de l'époque (CFDT, CGT, FO). C'est un rapport bien intentionné de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) qui a mis le feu aux poudres en pointant «des réserves dormantes inutilement théâtralisées».

SUD arrivé par la petite porte depuis une dizaine d'années, a dû faire sa place, comprendre les enjeux, s'insurger contre des placements financiers aléatoires, vilipender les formations bientraitance imposées par le ministère dans les EHPAD sans revoir les effectifs, réclamer à cor et à cri que toutes les études promotionnelles soient financées... Et ces dernières années, les mandaté-es SUD au national et une vingtaine en régions (Île de France, Bretagne, Centre, Normandie, PACA, Océan Indien, Corse avec le STC, Martinique avec la CDMT) ont planché sur les comptes, formation à l'appui, pour comprendre d'où venait ce fameux bas de laine dans lequel Marisol Touraine a fait main basse !

Les mandaté-es SUD étaient bien seul-es à la tribune lors de la dernière Assemblée Générale pour alerter sur les 30 millions d'excédent net qui se cumulaient aux précédents exercices et qui alimentaient un fonds de roulement de plus de 300 millions !

Pourquoi cet excès de prudence, pourquoi accumuler tant de réserves sans redistribuer dans les régions, comme le demande SUD ?

Aujourd'hui, la FHF et tous les syndicats sont vent debout contre cette mesure, la direction de l'ANFH assure que le ministère avait validé en son temps ce plan comptable permettant de mettre en réserve tous les engagements pluri-annuels. Qui dit faux, qui dit vrai dans ce jeu de poker menteur !

Une seule chose est sûre, le ministère connaissait de longue date

ce pactole puisque, convié à chaque conseil d'administration, à chaque assemblée générale annuelle, il était destinataire de tous les documents mais l'éminence de la DGOS a toujours félicité l'ANFH sur son excellente gestion jusqu'en juin 2016. Alors pourquoi ce revirement aujourd'hui ? Sans doute pour mieux faire passer la même réforme que dans le privé avec l'argument facile « vous avez mal géré, nous reprenons le contrôle et nous descendons les taux de cotisations ! ». En attendant, c'est une convention d'objectifs et de moyens qui est évoquée entre le ministère et l'ANFH !

Aujourd'hui, ne laissons pas faire, reprenons la main :

- sur la gestion de nos cotisations, partie indissociable de notre salaire,
- sur les plans de formation pour contrer les directeurs qui voudront imposer des coupes drastiques,
- sur les différentes enveloppes de l'ANFH et mobiliser tous les professionnels à faire valoir leurs droits à la formation initiale, à de réelles formations professionnelles dans le cadre de l'évolution des métiers, aux études promotionnelles sans barrière, aux formations culturelles, sociales et de reconversion avec un maintien du salaire à 100 % !

juridique

La grève, c'est quoi?

15

Jusqu'en 1864, la grève était strictement interdite, et constituait un délit pénallement sanctionné. Après cette date, les sanctions pénales furent supprimées, mais ce n'est qu'après la Libération, en 1946, que le droit de grève fut reconnu. Inscrit à l'article 7 du préambule de la constitution de 1946, lui même référencé dans la constitution de 58, le droit de grève est un droit constitutionnel.

La cour de cassation l'a définie comme "la cessation collective et concertée du travail" (cass soc 17 janvier 1968). Pour une fois, une définition simple et claire !

Dans la tradition du monde du travail la grève est un rappel de la place centrale qu'occupe le/la travailleur/se. Sans travailleur pas d'entreprise, pas de service... La grève est là pour rappeler à ceux qui l'oublient trop souvent : les salariés sont au cœur de l'entreprise, sans eux, rien ne fonctionne !

L'entreprise peut-elle remplacer les salarié-e-s grévistes?

L'employeur ne peut pas faire appel à des travailleurs temporaires ou à des salariés engagés par un contrat à durée déterminée pour remplacer des salariés grévistes. L'employeur peut avoir recours aux non grévistes pour remplacer des salariés grévistes. Les grévistes ne peuvent s'opposer à leur remplacement. L'employeur peut demander aux non-grévistes d'effectuer des heures supplémentaires.

Et si je tombe malade pendant la grève?

Lorsqu'un-e salarié-e tombe malade, il faut distinguer 2 situations : soit il/elle tombe malade avant la grève alors les indemnités compensatrices de perte de salaire lui sont dues par l'employeur, soit il/elle tombe malade pendant le mouvement de grève, les allocations complémentaires ne lui seront versées qu'à compter de la fin de la grève, si le salarié est encore en incapacité de travail.

Les indemnités journalières de sécurité sociale lui sont dues quoiqu'il arrive.

Qui peut faire grève ?

Tout-e salarié-e peut faire grève, mais en respectant certaines conditions. On ne peut donc pas décider tout-e seul-e d'une cessation individuelle de travail, ce qui ne constituerait pas une grève.

En revanche, lorsqu'une personne, même toute seule dans son entreprise, entend s'associer à une grève nationale (Cassation sociale 29 mai 1979), et décide en conséquence d'un arrêt du travail, il n'y a pas de problème. Voici ce que dit le droit : Tout salarié peut s'associer à un mouvement de grève, même si aucune revendication particulière à l'entreprise n'a été formu-

lée et même si le salarié est seul à suivre ce mot d'ordre dans l'entreprise. (Cass. Soc. 29 mai 1979 – N° 7840-553.) Le droit de grève est une liberté individuelle, garantie par la loi. En dehors des policiers et des militaires, tout-e salarié-e, syndiqué-e ou non, a le droit de faire grève. Aucun employeur ne peut empêcher un-e salarié-e de faire grève, aucun employeur ne peut sanctionner un-e salarié-e pour avoir utilisé le droit de défendre ses intérêts ! Même dans les petites entreprises, le droit de grève existe, il faut le faire respecter !

Je ne suis pas syndiqué-e, je peux quand même faire grève ?

Oui, sans problème. Que vous soyez syndiqué-e ou non n'a aucune importance : en vous référant à un mot d'ordre de grève nationale déposé par les syndicats. Que vous soyez salarié-e du secteur public ou du secteur privé, vous êtes couvert !

Faut-il faire signer des documents avant ?

Non, aucun document écrit ne peut être exigé de la part de votre employeur. Votre employeur ne peut vous réclamer aucune déclaration, formulaire, ou document écrit quelconque. Dans le secteur privé en général, il n'y a aucune obligation légale de prévenir votre employeur. Attention, ce n'est pas pareil dans le secteur public et certaines entreprises où un préavis est nécessaire, comme par exemple les transports de voyageurs, le sanitaire ou la collecte des déchets, où des procédures spécifiques sont mises en place!

Est-ce que je peux être sanctionné-e pour avoir fait grève ?

Non ! Aucune sanction ne peut vous être appliquée pour ce motif. Une sanction ou un licenciement pour fait de grève serait automatiquement déclaré nul par les tribunaux !

Mon employeur peut-il m'interdire de faire grève ?

Non, il ne le peut pas. Mais attention toutefois à respecter les procédures prévues, en particulier le délai de prévenance qui s'applique notamment au secteur public ou de transport. Dans certains secteurs comme la santé, les grévistes peuvent être réquisitionné-e-s. Si la grève suppose l'existence de revendications professionnelles, aucune condition n'est fixée quant à la manière dont elles ont à être communiquées à l'employeur : Ainsi, à l'exception des secteurs soumis à préavis, l'absence de toute formalité préalable obligatoire conduit donc à la validité des grèves surprises.

Pour en savoir plus : <http://www.sudsantesociaux.org/droit-de-grève-secteur-prive.html>

culture et plaisir

Les Sentinelles ou les lanceurs d'alertes sanitaires

Dans son film-hommage, Pierre Pézerat nous parle du combat des victimes de l'amiante et des pesticides pour faire reconnaître leur statut.

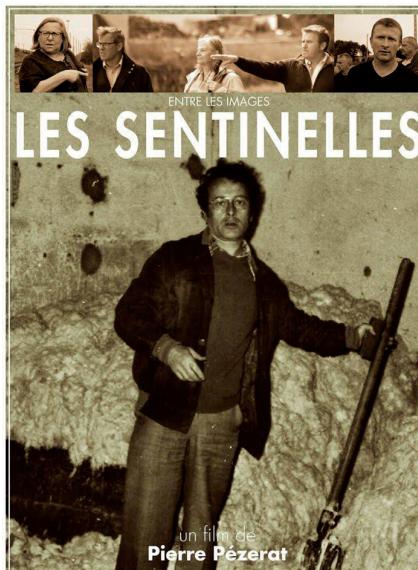
Les sentinelles que Pierre a rencontrés sont Josette Roudaire et Jean Marie Birbès, ouvrier-es de l'amiante, respectivement chez Amisol et chez Eternit. Pour les pesticides, nous suivrons le combat de Paul François, agriculteur, qui s'est confronté au géant Monsanto, ainsi que des ouvriers d'une entreprise bretonne.

Tout d'abord flash-back dans les années 70, avec les ouvrier-es de l'amiante et leur rencontre avec Henri Pézerat pendant leur lutte pour améliorer leurs conditions de travail et la sauvegarde de leur emploi. Henri Pézerat, père du réalisateur, chercheur au CNRS et militant a consacré un temps important de sa vie à la défense des victimes de l'amiante et des pesticides. Après sa mort en 2009, une association portant son nom sera créée pour continuer son combat, la présidente est Annie Thébaud-Mony, sa compagne.

Ensuite, nous suivrons Paul François, avec qui Henri Pézerat a lutté contre Monsanto, jusqu'en appel, pour empoisonnement dû aux pesticides. Contrairement aux ouvriers de l'amiante qui étaient dans un collectif, il a été bien seul dans la bagarre, soutenu par ses

proches ainsi qu'Henri et son avocat. Sa victoire contre cette multinationale est symbolique.

Et puis, actualité oblige, le réalisateur a rencontré les travailleurs de chez Nutréa Triskalia, coopérative bretonne employant 4 800 salariés et 18 000 agriculteurs adhérents, qui ont attaqué, victorieusement, soutenus par Solidaires 22 et national, cette entreprise pour empoisonnement par un pesticide interdit. Ces ouvriers n'ont pas connu Henri Pézerat, mais sont emblématiques des combats qui vont être à mener contre les empoisonneurs.



Au départ, le réalisateur ne voulait pas faire un film sur son père, son but était de donner la parole à ces combattant-es, mais, tout au long des entretiens, le nom de son père, grâce à son rôle, revenait souvent. Il a été la caution scientifique de leur lutte, souvent décrié par ses ad-

versaires à la solde du lobby de l'amiante, il est l'artisan de l'interdiction de l'amiante en 1997.

Des images d'archives retraçant cette épopée émaillent ce film. Ce film ne fait pas dans le misérabilisme, au contraire, il nous permet de suivre des combats qui ont pour acteurs/actrices des personnes qui ont le verbe haut et un certain charisme.

Ces victimes ont dû non seulement se battre contre les responsables de leur empoisonnement mais aussi contre les médecins ou les spécialistes. Ils/elles furent soupçonné-es d'usurpation, de fainéantise, de dépression, mais cela ne les a pas découragé-es, et ils/elles ont su redresser la tête, sûr-es de leur bon droit.

Mais, qu'ils/elles soient ouvrier-es ou paysans, ils ont conscience que la justice n'est pas encore passée pour tout le monde, que ce soit pour l'amiante ou les pesticides.

Ce film documentaire a été réalisé suite à une campagne de financement participatif, c'est pourquoi, à l'heure actuelle, il n'est visible que lors de soirées débats sur la santé au travail.

Cela va s'arranger, puisque le réalisateur a réussi à trouver un distributeur et qu'il devrait sortir sur les écrans au printemps 2017.